



Compte rendu de la Réunion Publique
du Conseil Municipal du 8 octobre 2019
à 20 h 30
salle de "La Rotonde"

Présents :

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN , Olivier BONNAMY, Gabriel BOUISSOU, Elodie CAMBOU, Éric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Claude DUCERT, Henri de FERLUC, Laurent GONZALEZ, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Vincent VIALA

Absents et excusés :

Sophie AVRIL, Séverine CAMES, Yannick CHATELET, Laure DELOBETTE, Laure FRENDO-ROSSO, Béatrice HONTARREDE,

Absents excusés ayant donné procuration :

Fanny DOMERGUE à Laurent CHERUBIN

Anne FAURES à Éric CHERDO

Karine ROVIRA à Sabrina MIGNONAT

Désignation du Secrétaire de séance :

☞ Sabrina MIGNONAT est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, donne les informations suivantes :

1/ Travaux de sécurisation avenue Louis Couder : entre les semaines 41 et 43, les coussins lyonnais seront installés ainsi que la signalétique (horizontale et verticale).

2/ Travaux de renaturation de l'Hers : ils sont terminés et la végétation sera mise en place prochainement.

3/ Monsieur le Maire fait savoir que le Père Queheille, ancien curé de Labège est

décédé.

Monsieur le Maire fait également savoir qu'il va prendre un arrêté pour régler le démarchage commercial à domicile souvent agressif (déclaration obligatoire et préalable en Mairie).

Monsieur le Maire ouvre alors la séance.

I. Espaces Verts

1/ Charte de l'arbre

Benoît Colotto, responsable des Espaces Verts au Sicoval, présente la charte de l'arbre.

Après quelques échanges, il est remercié pour son intervention et le conseil municipal délibère.

Approbation à l'unanimité.

II. Administration Générale

2/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03.09.2019

Approbation à l'unanimité.

3/ Mise à disposition à titre gratuit de salles municipales - partis politiques et/ou tête de liste aux élections municipales 2020

Approbation à l'unanimité.

Il est demandé de substituer le terme de « tête de liste » à celui de candidat.

4/ Convention de prestation de service avec le Sicoval pour l'entretien et la réparation des véhicules légers, poids lourds et matériel agricole

Approbation à l'unanimité.

III. Ressources Humaines

5/ Remboursement de la mise à disposition d'un agent de police municipale à l'occasion de la fête locale d'Ayguesvives 2019

Approbation à l'unanimité.

IV. Urbanisme

6/ Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Castanet-Tolosan

Approbation à l'unanimité.

V. Vie associative

7. Convention de mise à disposition du minibus

Monsieur le Maire, devant certaines incertitudes, notamment en terme de réparation de dommages faisant ou non intervenir l'assurance, propose au conseil municipal, qui l'accepte, de reporter cette délibération au conseil municipal du 12 novembre prochain.

VI. Culture

7/ Demande de subvention à la Drac Occitanie pour des projets portés par la Maison Salvan en 2019

Approbation à l'unanimité.

8/ Demande de subvention au Conseil Département de la Haute-Garonne au profit du projet de la Maison Salvan avec le Sénégal.

Approbation à l'unanimité.

9/ Demande de subvention à la Région Occitanie pour le projet artistique 2020 de la Maison Salvan.

Approbation à l'unanimité.

VII. Marchés, travaux et service en délégation :

Le conseil municipal prend acte des travaux, services et délégations joints à la convocation du conseil municipal.

Il est enfin demandé de regrouper par programme et de mentionner les montants TTC.

L'ordre du jour ayant été abordé en totalité, Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

1/ Présence de gravats à proximité du rond point Occitanie : Monsieur le Maire précise qu'une intervention auprès du propriétaire est en cours.

2/ Panneau zone 30 chemin du Collège Périgord : celui-ci a été endommagé. Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est menée pour le remplacer par un

dispositif plus lisible.

Monsieur le Maire donne alors la parole au public.

Travaux avenue Louis Couder : il est précisé que la circulation se fera par alternat
lors de ces travaux.

Monsieur le Maire clôture alors la séance à 22h00.